

DÉLIBÉRATION DE_2024_066

Le trente et un juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT GÉRAUD DE CORPS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 25 juillet 2024

Présents : Serge FOURCAUD, Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian GALLOT, Annie MAIGRE, Éric REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON

Pouvoirs : Sylvie PELLIZZER représentée par Michel FRICHOU, Hélène DONADIER représentée par Jean-Thierry LANSADE, Jean-Louis REY représenté par Christian GALLOT, Cyril BARDE représenté par Éric FRÉTILLÈRE, Magalie LEPLET-COLLAS représentée par Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN représenté par Marc GRANDY

Secrétaire : Ghislain PANTAROTTO

Membres en exercice : 32 Présents : 24 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : CRÉATION RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

Monsieur le Président rappelle que depuis la création de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson en 2013, la collectivité n'ayant pas de Relais Petite Enfance (RPE), anciennement Relais Assistante Maternelle (RAM), conventionnait avec le RPE du Pays Foyen et le RPE du Mussidanais.

Selon les recommandations de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de la MSA dans le cadre de Grandir en Milieu Rural (GMR), la Commission Enfance-Jeunesse du 15 avril 2024 a validé la proposition de création du RPE Montaigne Montravel et Gurson à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Président indique qu'une Éducatrice Jeunes Enfants a été recrutée pour occuper ce poste.

Pour cette création, des subventions à la CAF et à la MSA peuvent être attribuées. La responsable du RPE et le coordonnateur Enfance-Jeunesse se chargent de monter les dossiers de demandes de subventions.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la création du RPE Montaigne Montravel et Gurson au 1^{er} janvier 2025 et autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

Date de transmission de l'acte: 05/08/2024
Date de réception de l'AR: 05/08/2024
024-200034197-DE_2024_066-DE
A G E D I



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON**
